

**CONSTRUCTION DE 56 LOGEMENTS LLS « ORCHIDEE »**  
**RIVES de SOULA TR1 – ZAC de SOULA à MACOURIA**  
**Travaux de VRD**

**1. Pouvoir Adjudicateur**

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)  
33, avenue Jean Jaurès – BP 812  
97388 KOUROU Cedex  
Téléphone : 0594 32 10 34  
Télécopie : 0594 32 29 95

**2. Procédure de passation**

Marché sur appel d'offres ouvert.

**L'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique obligatoire en application des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics.**

**3. Objet de la consultation**

Réalisation des travaux de VRD relatifs à la construction de 56 Logements Locatifs Sociaux collectifs de type R+1 dans la ZAC de SOULA (sous-secteur des Rives TR1) à MACOURIA. Cette opération est répartie sur deux îlots distincts.

Les travaux feront l'objet d'une seule tranche de réalisation et sont répartis en quatre (4) lots qui seront traités par marchés distincts :

- Lot n°1 : Terrassements / Voirie
- Lot n°2 : Assainissement EU / EP
- Lot n°3 : Réseaux souples
- Lot n°4 : Espaces verts

**A noter que le lot 1 a déjà fait l'objet d'un appel d'offres antérieur.**

Possibilité est offerte aux candidats de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Les offres variables sont strictement interdites.

**4. Variantes – Options**

Le marché est ouvert aux variantes.

**5. Délai d'exécution**

Le délai global d'exécution des travaux est de 5 mois y compris période de préparation de 1 mois.

**6. Date prévisionnelle de début des travaux**

1er trimestre 2018.

**7. Justificatifs à produire / conditions de participation**

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont listés dans le Règlement de la Consultation.

**Niveau spécifique minimal exigé** : tel que mentionné dans le Règlement de la consultation.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

## 8. Critères de jugement

L'acheteur retiendra l'offre jugée économiquement la plus avantageuse après jugement en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

1. Valeur technique (capacité de l'entreprise par rapport aux travaux projetés) ; pondération : 50%
2. Prix ; pondération : 50%

## 9. Modalités de financement / paiement

Voir documents de la Consultation

## 10. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appel d'offres

Le dossier de consultation est disponible :

. sous forme électronique, sur le site <http://simko973.e-marchespublics.com> après inscription sur cette plate-forme de dématérialisation,

. sur support papier remis contre paiement d'une valeur de cinquante (50) euros par dossier pour frais de reprographie, par chèque libellé au nom de la S.IM.KO.

**Ces documents sont à retirer à l'adresse ci-dessous:**

**ATP (Atelier technique de projets)**

Mont Lucas 1 BAT G – RDC - 97300 CAYENNE

Téléphone: 0594 38 33 28

Portable : 0694 26 41 24

Les réservations pourront être réalisées dès parution du présent avis en adressant une demande à ATP au 0594 38 33 28 ou par mail à [atel.tech.pro@wanadoo.fr](mailto:atel.tech.pro@wanadoo.fr) . Tout retrait de dossier devra avoir fait l'objet d'une commande écrite. Tous frais éventuels d'envoi de dossier seront à la charge du candidat.

## 11. Date limite de réception des offres

**Jeudi 02 novembre 2017 à 12 heures.**

## 12. Adresse où les offres doivent être transmises (uniquement sur support papier) :

Monsieur le Directeur Général

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)

33, avenue Jean Jaurès – BP 812

97388 KOUROU Cedex

## 13. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 14. Renseignements d'ordre administratif

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)

33, avenue Jean Jaurès – BP 812

97388 KOUROU Cedex

Téléphone : 0594 32 10 34

Télécopie : 0594 32 29 95

## 15. Renseignements d'ordre technique

AGIR

Immeuble PATAWA

854 Route de rémire – BP 48

97394 REMIRE-MONTJOLY CEDEX

Téléphone : 0594 30 09 13

Télécopie : 0594 30 92 69

**16. Procédure de recours**

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Cayenne – 7, avenue du Général de Gaulle – 97300 CAYENNE – Téléphone : 05 94 29 76 30.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

**17. Organes de publication**

- . BOAMP
- . JOUE
- . JAL France Guyane
- . Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>
- . Site internet [www.simko.fr](http://www.simko.fr)

**18. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion**

Jeudi 21 septembre 2017